



Article 1 – Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des actions de formation développées. L'acceptation du devis vaut accord sur ces dispositions. Ces Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes autres conditions générales et ne peuvent être modifiées que par des Conditions Particulières préalablement acceptées par écrit par les parties. En aucun cas, les conditions générales d'achat du Client ne sont opposables aux présentes. Les Conditions Générales seront applicables aux parties ainsi qu'à tous leurs successeurs, étant expressément admis par les parties qu'elles ne pourront céder ou déléguer leurs droits ou obligations stipulés aux présentes à aucun tiers, sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

Article 2 – Pré-requis techniques et pédagogiques

Le Client s'engage expressément à se conformer aux pré-requis techniques, pédagogiques et légaux tels que définis dans les catalogues de formation alors en vigueur ou dans toutes offres émanant de la société. Le Client entend doter ses apprenants des matériels et conditions requis au bon déroulement de la formation. Il est tenu de présenter à une formation des apprenants professionnels aptes à suivre le déroulement d'une formation et à obtenir tout titre à délivrer. L'Organisme de formation ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable des conséquences d'une absence d'information de la part du Client ou de l'inexactitude des informations qui lui auraient été données par le client.

Article 3 – Modalités de formation

L'Organisme de formation est libre de choisir le lieu de la formation, d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. La durée globale d'une formation est susceptible de varier d'une formation à une autre. Une journée de formation correspond à 7 heures de cours. L'action pourra prendre forme de façon individuelle ou collective. Le Client s'engage à ne pas dépasser le nombre de participants prévu lors de l'inscription. Toutefois, des participants supplémentaires pourront être acceptés à la seule décision de l'Organisme de formation par approbation écrite et d'une régularisation de la facturation aux conditions tarifaires prévues pour la formation concernée. Les participants à une formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché au sein des locaux de l'Organisme de formation et transmis joint à ces Conditions Générales. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable. A l'issue de la formation, l'Organisme de formation fera parvenir au Client, par mail ou par courrier postal les documents relatifs à son suivi et, notamment, le certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la formation, ainsi que les factures afférentes.

Article 4 – Modalités financières

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes, auxquels est appliqué le taux de TVA en vigueur. Le coût de la formation comprend la préparation technique et pédagogique. Le tarif appliqué est relatif au devis dont le Client confirme prendre connaissance et valider en amont de toute action de formation. La durée de validité du devis est portée sur ce même document et reste applicable sans nouvelle proposition de l'Organisme de formation dans cette période

de validité. Dans le cas où l'action de formation nécessiterait le déploiement de matériel spécifique, une facturation complémentaire sera appliquée sur accord du client. Les frais de déplacement sur site Client (hébergement, restauration, indemnités kilométriques, péage ...) sont inclus, sauf dispositions particulières prévues au devis.

Article 5 – Conditions de paiement

Les règlements seront effectués par chèque, virement bancaire ou traite à l'échéance indiquée sur la facture, soit dans les 30 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de SPARTAN Consulting. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées, fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, soit 30%. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

Article 6 – Modification, annulation et report

Le Client reconnaît et accepte que pour être pris en compte, tout report, demande de modification ou annulation, doit être notifié par écrit (mail ou LRAR) à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. A compter de la date de signature de la convention de formation, le Client possède un délai de 8 jours pour se rétracter. En cas de renoncement par le bénéficiaire avant la session de formation :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant la date de formation : 30% du coût de la formation est dû,
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant la date de formation : 50% du coût de la formation est dû,
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant la date de formation : 100% du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. L'Organisme de formation se réserve le droit de procéder au remplacement de l'intervenant à tout moment. Il se réserve le droit d'annuler une action pour un cas de force majeure, sans dédommagement, ni pénalités au client. Le client pourra choisir une autre date ou annuler sa formation sans pénalités. L'Organisme de formation ne pourra être tenue responsable des frais engagés ou dommages consécutifs à l'annulation de l'action ou à son report à une date ultérieure.

Article 7 – Confidentialité, personnels formateurs et droit de propriété

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations obtenues à l'occasion de l'exécution des prestations et s'interdisent de divulguer ou laisser divulguer à un tiers de telles informations. Il appartient en conséquence à chacune des parties de prendre toutes mesures utiles pour que cette obligation de confidentialité soit strictement respectée par les membres de leur personnel respectif impliqués dans l'exécution du contrat et par tout cocontractant susceptible d'intervenir directement ou indirectement à l'occasion de l'action de formation.

Le client s'engage à ne pas débaucher ou à faire de propositions de contrat de travail ou commerciales directement auprès des intervenants en formation, sous-traitant, cotraitant et personnels administratifs ou de gestion de l'Organisme de formation.

L'Organisme de formation conserve l'intégralité des droits d'auteur et des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les contenus, l'ensemble des livrables et documents destinés à l'usage

interne du client et remis aux apprenants. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de l'Organisme de formation. Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Participant. A cet égard, le Participant de la Formation et plus largement le Client s'interdisent d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à disposition.

Article 8 – Renseignement, réclamation

Toute précision relative aux présentes conditions générales de vente, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courrier aux coordonnées de l'Organisme de formation qui s'efforcera de répondre à toute question dans les meilleurs délais.

Article 9 – Engagement et responsabilité

L'Organisme de formation s'engage à conduire l'action de formation conformément aux règles de l'art et à mettre en œuvre tous les soins nécessaires afin d'atteindre les objectifs de formation. L'Organisme de formation réactualise régulièrement les contenus pédagogiques afin de prendre en compte toute évolution technique ou réglementaire.

Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation. En cas d'erreur manifeste de la part du client, entre les caractéristiques de la formation et/ou les conditions de la vente, l'Organisme de formation ne saurait voir sa responsabilité engagée. La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

Article 10 – Dispositions générales

Si une quelconque clause des présentes Conditions de vente était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation.

Le client s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la formation.

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets des présentes conditions de vente. Toutes les obligations du client qui découlent en vertu des présentes conditions de vente ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation qui demeure responsable à l'égard du client.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

L'Organisme de Formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

Les parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait. Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

Le présent contrat est soumis au droit français. Les litiges seront de la compétence du tribunal de commerce du siège de l'Organisme de formation.